Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17 / Maîtrise de l'énergie
Enquête diagnostic en équipement solaire sur le village du Tévelave
- Création d'emploi occasionnel

Par délibération en date du 18 janvier 2008, le conseil municipal a approuvé, dans le cadre du programme d'action 2008-2013 de l'ARER, la mise en œuvre d'une action visant à encourager l'équipement en chauffe-eau solaires et en lampes basse consommation les foyers du village du Tévelave.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Cette action comporte la conduite d'une enquête de terrain préalable à toute programmation d'action.

Au titre de sa contribution à l'action, la Commune se propose de prendre à sa charge le recrutement de l'enquêteur ainsi que sa rémunération.

S'agissant d'un besoin occasionnel, le Maire propose de créer un poste d'agent non titulaire pour une durée maximale de deux mois.

A titre indicatif, le nombre de foyers à enquêter s'élève à **500**.

Sur la base d'une réalisation d'environ 500 enquêtes, il est proposé une rémunération de l'ordre de **5.20 € par enquête**. Le salaire brut de l'agent serait d'environ **1 300 €** par mois.

La dépense correspondante sera imputée au B.P 2008 – Chapitre 012 – Art. 64131 -Rémunération des agents non titulaires-.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création du poste.

Inviter à se prononcer le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la création du poste sus-visé.
- prend acte de l'inscription des crédits nécessaires au chapitre 012 – art. 64131 du Budget Primitif 2008.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS